



LA MALADIE ET LE DROIT

30 novembre-1^{er} décembre 2012

Hôtel Royal Mansour Iberostar Mahdia

Etat pathologique, passager ou durable, la maladie se trouve être en de nombreuses occasions confrontée au droit, omniprésent et diversifié qui encadre les différents états sociaux dans lesquels s'insèrent l'individu. Ses vies professionnelle, familiale, sociale, se trouvent affectées et altérées par cet état physique que le droit peut ou non prendre en compte.

L'individu est l'acteur clé de ces recoupements et ce thème a pour objectif premier d'évaluer les atteintes de certains droits et principes fondamentaux par la maladie. Les questions du droit à la santé et de l'inégalité devant la maladie seront les premières à être posées.

Le fait même de la maladie interpelle d'un autre côté la reconnaissance de certains droits subjectifs assurant une protection particulière de la personne du malade (droit à la sécurité, droit à l'information...) amènent ensuite à s'interroger sur la place, et leurs conséquences sur la responsabilité civile et administrative des médecins et des structures sanitaires.

Ce thème présente également un intérêt renouvelé appelant à se situer dans une démarche historique. Jadis, le droit ne s'occupait que peu de la personne du

malade et seul son patrimoine accaparait l'attention aux fins de sa protection. L'altération de la volonté due à la maladie fait naître les convoitises comme elle constitue un possible motif d'incapacité ou un vice du consentement justifiant une éventuelle annulation d'actes juridiques. La dernière maladie, illustration de l'influence du droit musulman, serait ici un cas à part puisque n'ayant pas pour objectif la protection du patrimoine du malade mais celui de ses héritiers.

Ce thème évoque enfin nombre de retombées économiques et sociales et induit des connotations financières : la prise en charge de la maladie ayant un coût, les questions d'assurance maladie, de congés pour cause maladie, de mise à la retraite d'office, toutes en débat, n'en sont que des illustrations.

Thème transversal au droit public et au droit privé, la maladie en tant que situation antinomique à la bonne santé, pose la question de la capacité du droit à réduire les conséquences mais aussi les conséquences de cet état sur les situations juridiques en question et les manières de prise en compte par le droit d'un état physique.

Colloque international
LA MALADIE ET LE DROIT
30 novembre-1^{er} décembre 2012
Hôtel Royal Mansour Iberostar Mahdia

Programme provisoire
Vendredi 30 novembre 2012.
Séance 1. Propos introductifs

Présidence du Professeur Jacqueline MORAND DEVILLER
Université Paris I- Panthéon Sorbonne

9h Rapport introductif. *Pr. Sophie DABBOU BEN AYED, Faculté de droit et des sciences politiques de Tunis (Université Tunis El Manar).*

9h30. Le droit de la santé dans le cadre de l'Etat social. La décadence d'un droit absolu? *Pr. Rosario FERRARA, Université de Turin.*

10h : SIDA et droits de l'homme. *Pr. Imouna SAOULI, Faculté de droit et des sciences politiques de Tunis (Université Tunis El Manar).*

10h30. Maladie et environnement. *Mme Afef HAMMAMI MARRAKCHI. Faculté de droit de Sfax (Université de Sfax).*

11h. Maladie et accès aux médicaments. **Pharmacie Centrale de Tunisie**

11h30 : Débats

Séance 2 : Le droit comparé.

Présidence du Professeur Mohamed Ridha JENAYEH,
Université de Sousse

15h. Le détenu malade, un malade comme les autres? La réponse de la Cour Européenne des droits de l'homme. **Pr. Louis DUBOUIS, Université Aix-Marseille.**

15h30. Maladie et droit communautaire : l'exemple des migrants.

Pr. Claudia SARTORETTI, Université de Turin.

Séance 3 : La maladie du salarié

16h. Assurance maladie et maladies de longue durée, **M. Karim CHAYATA, Faculté de droit et des sciences politiques de Sousse (Université de Sousse)**

16h30. Maladies ordinaires, quelle prise en charge ? **Dr. BAHRI, Caisse nationale d'assurance maladie.**

17h. Fonction publique et maladie, **Pr. Montassar OUARDI, Faculté de droit et des sciences politiques de Sousse (Université de Sousse)**

17h. Débats

Samedi 1^{er} décembre 2012

Séance 4. Maladie et obligations

Présidence : Pr. Hafedh BEN SALAH, Université Tunis El Manar

9h. Le malade, partie au contrat ? **Mme Haïfa KHAMMARI, Faculté des sciences juridiques de Jendouba (Université de Jendouba)**

9h30. La santé mentale. **Mme Wafa HARRAR MASMOUDI, Faculté des sciences juridiques, politiques et Sociales de Tunis (Université Carthage)**

10h. L'hospitalisation d'office. **Mme Rachida JELASSI BELKHIRIA, Faculté de droit et des sciences politiques de Tunis (Université Tunis El Manar)**

10h30 Débats

11h30. Pause

12h. Rapport de synthèse, *Pr. Amel AOUIJ MRAD, Faculté de droit et des sciences politiques de Tunis (Université Tunis El Manar)*